

ou ne prouvent rien du tout, ou se tournent directement contre lui.

La seconde équivoque est dans ce que dit le R. P. de l'obéissance due à l'évêque; le R. P. n'ayant fait aucune mention ni de celle que l'évêque doit à l'évêque des évêques (*episcopus episcoporum*) comme l'appelle Tertullien, ni de l'obéissance que tous les fideles doivent, d'une maniere médiate & quelques fois, selon les circonstances, immédiate, à celui que Jesus-Christ a établi le chef de son église & son vicaire sur la terre. On diroit que l'auteur d'un ouvrage qui a paru l'an passé, a voulu d'avance suppléer au silence du R. P. Car, après avoir rapporté ces paroles des 4. assesseurs du congrès d'Ems : *Il n'est, suivant la nature de la constitution primitive de l'église, point douteux que toutes les personnes habitantes dans les dioceses des évêques, leur sont sans distinction subordonnées dans les affaires internes & externes de religion*; voici ce que cet auteur ajoute. „ Oui, autant que l'évêque lui-même est *subordonné* au souverain pontife, aux loix de l'église universelle, aux regles & aux moyens de l'union catholique; & autant qu'il est fidele aux devoirs que suppose cette essentielle subordination. Sans cela, chaque évêque entraîneroit, quand il lui plairoit, toutes ses ouailles dans le schisme, l'hérésie, tous les genres de corruptions & d'erreurs. C'est ainsi que le peuple d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople, &c. est tombé dans l'abyme des égaremens. Il est resté *subordonné* à son évêque, qui lui-même n'étoit plus *subordonné* à ceux à qui il devoit toute subordination. C'est

Comp.
d'œil sur
le congrès
d'Ems. P.
139.